

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Jeudi, 23 Février 1905.

Vol. XXXVIII.—No. 34

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau—Bâtisse entre l'hôtel Weldon et la pharmacie Lawton.
Résidence au coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. J. Bellivau
SHÉDIAC, N. B.

Bureau—Bâtisse de brique, Grand'Rue.
Résidence—A sa maison, porte voisine de la maison O. M. Melanson, Grand'rue—où on le trouvera la nuit.

Dr F. T. Gaudet
MÉDECIN-CHIRURGIEN
ST-JOSEPH—MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque
MÉDECIN ET CHIRURGIEN
RICHIBOUCTOU, - N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit

Dr F. A. Richard
(Gradué du Collège de Médecine de l'Université McGill, Montréal)
ST-LOUIS, - KENT, - N. B.

Consultation à toute heure.
29 août 1900—ac

Dr L. Eric Robidoux
MÉDECIN ET CHIRURGIEN
Bureau et résidence; Hôtel de M. Jacques Poirier,
ROGERSVILLE, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit.

Dr MARIE J. de OLLOQUI,
Rue Highfield, coin de la rue Fleet,
MONCTON, - N. B.

CONSULTATION A TOUTE HEURE.
25 janvier 1904. 12

W. A. Russell,
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.,
SHÉDIAC, N. B.

On collecte les comptes avec expédition et on exécute toute instruction avec ponctualité.

J. H. McFadzen,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
Bureau: Deuxième étage du Bloc-Comeau,
SHÉDIAC, N. B.

S'occupe de perception de comptes et de toutes affaires de loi.
25 nov. 1903. 12

McInerney & Robidoux,
AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.
E. V. MCINERNEY. FERD. J. ROBIDOUX

McQuarrie & Arsenault,
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.,
Summerside, - - - I. P. E.

Argent à Prêter
NEIL MCQUARRIE | AUBIN E. ARSENAULT

George L. Harris
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.,
BUREAU: BATISSE SUMNER, GRAND'RUE,
MONCTON, - - - N. B.

10 fév. 04.

Les médecins se servent du Librement de Minard.

People's Bank of Halifax.

Incorporée en 1864.

Capital autorisé, \$1,500,000
Capital versé, 1,000,000
Fonds de réserve, 440,000
Bureau Principal: Halifax, N. E.

Succursale à Shédiac, N. B.,
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux courants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

E. G. COOMBS, - Gérant,
Shédiac, N. B.
29 juillet 1903. 12

A propos de la Société L'Assomption

Monsieur le Rédacteur:

J'observe avec regret que votre distingué correspondant "Concorde", de Lyon, persiste toujours, malgré tout ce qui a été dit au contraire, à regarder la constitution de notre société de secours mutuels nationale, l'Assomption, de nature à causer de la division et des malheurs dans la belle et florissante paroisse de sa ville, et cherche par tous les moyens à "prouver" ses avancés.

Pour les Acadiens, quand cessera-t-on de nous considérer comme un "peuple" pour l'état, pour la société et pour la religion même? Hier c'était nos ennemis qui nous accusaient, aujourd'hui ce sont nos amis.

Pourtant, on nous assure que "Concorde" est un homme de haute éducation et très intelligent, comme ses écrits d'ailleurs le démontrent, qui occupe une position élevée et de grande responsabilité dans la ville de Lyon. Si cela est son attitude vis-à-vis de la société, cela devient incompréhensible. La question soulevée, en effet, est bien simple et se résume en peu de mots.

Sommes nous Acadiens, un peuple distinct des Canadiens français de la province de Québec, et dans l'affirmative, avons nous, à l'instar des autres nationalités, ici comme au Canada, le droit de fonder une société nationale? Les deux points une fois admis, toutes objections à l'article 2, chapitre 5, de la constitution ne nous restent, qui spécifie comme une des conditions d'admission qu'il faut "être Acadien et se reconnaître comme tel", n'ont pas de raisons d'être.

L'éducation libérale de "Concorde" étant reconnue, il s'en suit nécessairement qu'il connaît parfaitement l'histoire des colonies françaises en Amérique.

Or, en face de cette histoire, nous affirmions que les Acadiens sont un peuple distinct des Canadiens français de Québec. Les événements, les circonstances de gouvernement, de temps et de lieux des deux colonies françaises du Canada et de l'Acadie le démontrent à l'évidence. Ouvrons les pages de cette histoire. De 1604 à 1703, nous étions Acadiens; de la date de la cession finale à l'Angleterre à la déportation nous l'étions bien encore; de 1755 au rapatriement, et de là à la confédération du Dominion, ceux qui ont eu à enregistrer les événements nous ont toujours appelés Acadiens, comme nous le réclamons nous-mêmes. Est-ce que par hasard le "British North America Act" nous aurait transformés presto, en Canadiens de Québec? Non, certes, pas plus qu'il a changé ces derniers, on en conviendra, car après comme avant nous avons réclamé de part et d'autre d'être Cana-

diens et Acadiens français, et de plus le reste de la population du pays a continué à nous considérer comme tels, et nous surtout, Acadiens, comme "an inferior race". Personne n'osera nier ces faits. Donc, forcément et logiquement, il nous faut conclure que nous sommes encore Acadiens et non pas Canadiens de Québec.

Notre histoire et notre nationalité distinctes étant prouvées sans réplique possible, nous prétendons, nous, au moins, Acadiens des Etats Unis, que nous avons le même droit que toute autre nationalité de fonder une société de secours mutuels nationale, sans que personne n'ait le droit de s'y opposer.

J'ai dit nous, au moins, des Etats Unis, parce que nos grands patriotes du pays natal, les Poirier, les Landry, les Bourgeois, les Richard, les Cormier, les Belliveau etc., etc., une galerie d'hommes qui nous font honneur et qui sont notre gloire nationale; ces preux défenseurs en tout temps de nos droits nationaux et sociaux, et qui sont une autorité reconnue en pareilles matières, n'ont pas ouvert la bouche, ni écrit un mot que je sache, pour soutenir la cause de notre société. S'ils ne sont pas antipathiques à son existence et à son développement, ils paraissent y être indifférents au moins, je suis peiné de le dire. Ils nous considèrent sans doute, ce que j'admets volontier, comme des audacieux et des téméraires, d'avoir entrepris d'organiser cette société. Ils ne nous le disent pas à haute voix, mais leur silence est significatif et expressif—ce silence nous va droit au cœur.

Messieurs et frères, dans le pays natal, est-ce que vous ne sachiez pas que nous vivons dans le pays des audacieux par excellence, et que nous respirons l'esprit de l'audace à petits pousins; comment, dans un milieu semblable, ne pas devenir audacieux! Encore, veillez donc vous rappeler aussi que la providence se sert bien souvent de moyens humbles et faibles pour accomplir de grandes œuvres. Cessez votre étonnement, c'est la Divine Providence, toujours mystérieuse et merveilleuse, qui emploie de vils instruments pour faire le bien. Mais ceci est une digression, et je reviens à nos moutons.

Ce qui précède à propos de notre histoire et par conséquent de nos droits est incontestable, je demanderai à Monsieur "Concorde" combien de temps notre société resterait nationale aux Etats Unis, surtout dans la Nouvelle Angleterre, si l'article sur les conditions d'admission était amendé de manière à admettre nos bons amis les Canadiens français de Québec? Je réponds: pas un an, il se ra assez franc pour l'admettre lui-même j'en suis sûr. Elle deviendrait une société canadienne française ni plus ni moins, encore une excellente société sans doute. Cette distinction, donc, est une condition *stricte* qui non de son existence comme société acadienne nationale; il est alors impossible de la changer sans se suicider.

Quant aux conséquences graves qui, d'après "Concorde", vont en résulter pour la paroisse de Lyon, je crois franchement qu'il n'en sera rien. "Concorde" est un grand zéléteur de bien et son zèle, son dévouement ardent le porte à imaginer des dangers, c'est évident.

Les sociétés canadiennes françaises sont nombreuses dans la Nouvelle Angleterre. Par exemple, dans une même paroisse les uns appartiennent à la Saint Jean Baptiste ou à la Saint Joseph, les autres aux Artisans canadiens ou aux Forestiers catholiques, voire même aux Forestiers indépendants, etc. On n'a jamais prétendu ni remarqué que ces différentes sociétés causent de la division dans une paroisse; elles occasionnent au contraire de la rivalité, de l'ambition dans l'accomplissement d'un plus grand bien. Le but de chacun est identique avec très peu de différence dans les moyens pris pour l'atteindre; et le fait que Pierre Boisvert, par exemple soit membre des Artisans canadiens et son voisin, Jean Turcotte, membre de la Saint Joseph, et ainsi des autres sociétés,

n'empêche pas qu'ils soient amis. Les intérêts temporels et spirituels de la paroisse ne peuvent nullement en souffrir.

Je reconnais que M. "Concorde" est animé des motifs les plus purs, qu'il ne désire que le plus grand bien de la paroisse et de la ville de Lyon, et je crois qu'il est notre ami sincère, mais les dangers qu'il craint ne sont pas fondés. Etant notre ami, il peut, s'il le veut bien, nous aider beaucoup pour atteindre les buts nobles de la Société l'Assomption et nous plouver par là qu'il est non seulement notre ami bienveillant mais aussi un parent dévoué et affectionné.

En terminant, M. le Rédacteur, je tiens à dire que je suis seul responsable des idées exprimées plus haut et qu'aucun de mes frères de notre société n'a été consulté; car, mes remarques à l'adresse de nos grands patriotes pourraient être considérées indiscretées par quelques uns, et je veux, de droit, en prendre toute la responsabilité, ce que je fais sans crainte aucune.

REMI BENOIT.
Lowell Mass., 10 Février 1905.

La revanche d'Évangéline

XI

Nous avons atteint 1671.

Qu'on ne m'en veuille pas pour une foule de lacunes. Je les déplore le premier, et si mon ministère m'en laissait l'heureux loisir, avec quel empressement j'écrirais une histoire sérieuse, détaillée de ces plages acadiennes que mon œil de 22 ans a tant admirées, et qu'en mes années vieillissantes il m'a été donné de revoir.....

Si Marc Lescarbot pouvait aujourd'hui secouer ses cendres, sa muse de "la Nouvelle France" redirait les vers de l'illustre, inimitable Musset:

Je ne viens point jeter un regret inutile
Dans l'écho de ces bois témoins de mon bonheur,
Fière est cette forêt dans sa beauté tranquille,
Et fier aussi mon cœur.

Fière, oui, la forêt l'a été; et elle en avait le droit. Son étendue; sa variété de produits, son immensité, lui permettaient de proclamer qu'aucun bois européen pouvait lui contester sa supériorité. Nos Français des premiers temps ont reconnu cette assertion; ils ont admiré nos érabières, nos piniers, nos mines surtout; et ils ont fait des efforts d'application. Tant que tous les frais d'expédition, d'entretien, de défenses, ont été soldés, la France est restée la chérie des Canadiens, des Acadiens; mais, une fois les vivres coupés, les subventions diminuées ou retranchées, les maîtresses des rois de France, les eaux de Versailles permettant, ces colonies ont été délaissées. Pour ma part, cet abandon ne m'a jamais trop affligé. La protection anglaise me satisfait, et je laisse volontiers la France jouir de ses conquêtes territoriales plus ou moins justifiées, où flotte son glorieux drapeau.

En mentionnant le nom de Mathieu Martin, second fils de Pierre Martin et de Catherine Vigneau (1689 Rec. de l'Acadie, 1701—Rameau Moreau), fondateur de Cobeguit, le souvenir de Abraham Martin dit l'Écossais, de Québec, a surgi dans notre esprit. Les plaines d'Abraham gardent son nom. Il était de descendance écossaise, comme un grand nombre de Canadiens, d'Acadiens, importés sur les plages de la Nouvelle France. Le sol leur a plu; leur association avec de charmantes acadiennes et canadiennes les a poussés naturellement à fonder d'heureux foyers, à l'ombre des arbres des habitations de leurs beaux pères et de leurs belles-mères tout à fait supportables. Leurs noms bostonnais,

comme on disait dans le temps ont été changés, mais un grand nombre n'ont subi que de légères variantes. Il en reste assez pour assigner une origine française, anglaise, écossaise, etc.

Nos anciens registres offrent sous ce rapport une étude des plus intéressantes; et il devient évident que les prêtres qui ont baptisé ces importés devenus plus tard des Canadiens, des Acadiens cordialement attachés aux pliges de la Nouvelle France, n'étaient animés que du sentiment de la sublime charité chrétienne. Cette vertu émanée des cieux efface et garde la vertu nationale, patriotique du sol natal ou d'adoption. Elle est le ciment de la nation, la condition pour le remplacer par un attachement d'un sol nouveau, où l'amante d'un cœur sincère et loyal a trouvé son idéal d'appui, de protection, et où des enfants chéris sont devenus nationaux de nature et ont grandi patriotes généreux, portant des noms étrangers et même détestés de leurs clans.

L'Acadie pendant plusieurs années n'a reçu aucun colon de France. Ses rapports commerciaux d'échanges, de pêche, lui attirèrent des fils des Etats de la Nouvelle Angleterre. Cette Nouvelle Angleterre avait été fondée en opposition à la Nouvelle France. Connecticut, Massachusetts, Vermont, New Hampshire, Maine, sont des noms proclamant l'idée d'opposition et de haine de toutes nations catholiques et françaises. Mais, en ce temps si heureux pour notre Canada, il y avait des œuvres héroïques, fondées et maintenues sur les bords de notre majestueux St Laurent. Mgr de Laval, la Mère de l'Incarnation, à Québec, l'évangélisation canadienne commencée en Canada, par les fils de Saint François, continuée par les Jésuites sous des auspices favorisés de leur influence de cour, les Messieurs de Saint Sulpice, enfants de M. Olier, apportèrent leurs patrimoines de famille; mais, en Acadie, il n'y eut rien de tout cela. Deux vicaires de Paris apportèrent les premiers secours religieux, des Jésuites vinrent avec le zèle qui les distingue toujours. Enfin apparurent nos saints bien aimés enfants du vénérable M. Olier, les prêtres des missions étrangères. Avant la dispersion acadienne, depuis le douloureux, ignoble dérangement, au point de vue religieux, social, l'Acadie a été soutenue, protégée par le Canada. Il est certain que les nouvelles seigneuries de Beaubassin, des Mines, ont été peuplées, munies de forins, travaillées et fécondées par les enfants des familles de Port-Royal. Au-un colon ne venait de France dans les nouveaux établissements de l'Acadie (Rameau, Col. féodale, 183).

En 1701, Beaubassin compte 447 habitants. Dans ce temps, on distinguait mieux qu'on ne fait de nos jours, les habitants des soldats ou des ouvriers. C'était une chose comprise, reçue, admise même, à juste titre, que l'habitant est celui qui possède et jouit de son habitation, qui nourrit les villes, féconde les terres. Les avocats, médecins, juges même, viennent en second lieu. Ils sont administrateurs, légistes, guérisseurs. L'habitant (c'est à dire le propriétaire du sol) est un homme généreux, probe, intelligent, vrai membre du sacerdoce national, donnant à sa patrie le fruit de ses sueurs, perpétuant sa descendance, et consacrant sa véritable et indestructible gloire. Citons quelques noms, entre cent autres, dignes de la plus respectueuse affection de la patrie acadienne: les Hébert, ancêtres de M. le vicairé géné-

(Suite à la 8e Page)